

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL EN DATE DU 20/12/2022**

**Début de séance à 19h42**

**Présents :** Frédéric LAFOUGÈRE, Maryline VERNE, Sébastien DELMAS, Evelyne THOMAS, Estelle DUFOUR, Magali SABOT, Nathalie CRIONNET, Louis COSTA, David CARRICONDO, Bernard BISSUEL.

**Procurations :** S. ALLIER à S. DELMAS, H. GROSBELLET à N. CRIONNET, C. LEGAT à L. COSTA, I. MOLLON à M. SABOT, JC TISSOT à F. LAFOUGERE.

**Secrétaire de séance :** Maryline VERNE

**1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 28/11/2022**

Le compte-rendu de la séance du 28/11/2022 est adopté à l'unanimité des présents.

**2. DELIBERATIONS MODIFICATIVES**

Des transferts de comptes sont effectués, sur les budgets communal et assainissement. Ces transferts sont sans incidence sur les budgets concernés.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité ces 2 délibérations.

**3 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT – ENVELOPPE DE SOLIDARITE ET ENVELOPPE TERRITORIALISEE POUR L'ANNEE 2023**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de demander une aide financière au Département pour les enveloppes suivantes :

1) Enveloppe de solidarité

- mise en place de nouveaux poteaux incendie afin d'assurer la défense incendie sur un secteur communal non desservi,
- remise aux normes électriques de différents bâtiments communaux ainsi que la pose d'un système de régulation du chauffage au sein du groupe scolaire)

pour un montant total de travaux de 16 235.97 € HT.

2) Enveloppe territorialisée

- la rénovation des vestiaires du terrain de foot et rénovation énergétique (isolation de la toiture) pour un montant total de l'opération de 23 175.00 € HT,

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité sur ces 2 délibérations.

**4 – SUPPRESSION DU PRINCIPE DE PARTAGE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante la délibération du 26 septembre 2022, référencée 2022/072/013, instaurant le principe de partage de la taxe d'aménagement.

Il précise également, qu'en application de l'article 15 de la loi de finances rectificative pour 2022 n° 2022-1499 en date du 1er décembre 2022, le principe d'un reversement obligatoire du produit de la taxe d'aménagement par les communes à leur EPCI ou groupements de collectivités dont elles sont membres, introduit par l'article 109 de la loi de finances pour 2022, a été supprimé. En conséquence, il propose à l'assemblée délibérante de supprimer le principe de partage de la taxe d'aménagement.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

**5 – REMBOURSEMENT DE FACTURES A MADAME VERNE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Maryline VERNE a payé des factures pour le compte de la mairie et propose de lui rembourser les sommes correspondantes (achats auprès de Carrefour Market pour 8.62 €, Gamm Vert pour 47.89 € et Carrefour pour 46.21 €).

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

## 6 – BAIL DE LOCATION ENTRE LA COMMUNE ET M. PONCET-MME PONGIBAUD

Monsieur le Maire informe les élus que l'appartement au-dessus du bar-restaurant est libre à la location. M. PONCET et Mme PONGIBAUD souhaitent le louer à compter du 15/01/2023. Il propose à l'assemblée de valider le nouveau bail de location ; montant du loyer 400 € par mois + 100 € de provisions de charges.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

## 7. QUESTIONS DIVERSES

Magali SABOT fait un retour sur le marché de Noël du 13 décembre dernier : moins de fréquentation mais les exposants ont été contents.

Aurélien ADAM continue de venir au marché durant l'hiver et l'ensemble des exposants seront de nouveaux présents au printemps.

Elle demande si le camion pizza (Mr Rodamel) pourra être présent sur le marché ; il lui est répondu qu'une réponse positive lui sera donnée jusqu'à la réouverture du bar-restaurant et que la question sera posée aux repreneurs pour la suite.

Louis COSTA fait un retour sur le repas des aînés qui s'est déroulé le 08 décembre dernier : tout s'est bien passé et les convives étaient contents de ces retrouvailles.

Evelyne THOMAS fait un point sur le Conseil Municipal des Enfants.

Les élus 2021-2022 ont travaillé sur le règlement intérieur du poulailler et le valideront à leur prochaine réunion prévue le 07/01/2023.

Des élections ont eu lieu le 09/12/2022 pour les élus du mandat 2023-2024 : les 6 candidats ont été élus (Léonie Charlat, Léon Feugas, Axel Forestier Perez, Ruben Lopes da Cunha, Lisa Loy et Yannis Moulay). Ils seront présentés lors de la cérémonie des vœux prévue le 08 janvier 2023.

Les élus CME mandats 2021-2022 et 2023-2024 partiront à Paris pour visiter le Sénat le 9 février 2023 accompagnés du COPIL CME et des élus disponibles.

Sébastien DELMAS indique que notre agent, Marjorie BARDOU, a participé à une formation de 3 jours relative à l'entretien des matériels espaces verts ; formation intéressante.

Il a participé à une commission sécurité pour les nouvelles cuisines du foyer Roche Félines : avis favorable.

Maryline VERNE précise que le Tour de la Loire Féminin 2023 passera le samedi 10/06/2023 (matin), boucle St Etienne-St Etienne ; les bénéfiques sont reversés pour la lutte contre les violences familiales.

Le club ados s'est réuni début décembre pour une première rencontre ; les projets commencés avec l'ancienne animatrice se poursuivent. Pour info, ils ont participé au Téléthous et au marché de Noël en vendant du chocolat chaud.

Elle fait également un point personnel :

- A compter de janvier, Mireille RAVIER ne sera plus présente pendant la pause méridienne et une nouvelle fiche de poste lui sera présentée le 21/12/2022 ; elle continuera d'assurer la garderie du soir
- Bernadette THOMAS devant être absente à partir du 17/01/2023, un recrutement a été lancé pour pallier à son absence ; durant l'absence de Bernadette, Corinne ALASSIMONE assurera la cantine et les fiches de poste des autres agents seront également modifiées.

Le repas de Noël des enfants de l'école s'est déroulé le 15/12/2022 à la salle du temps libre et a rassemblé l'ensemble des enfants, les professeurs des écoles, des élus et les agents communaux. Tout s'est bien passé ; à noter que c'était le dernier Noël pour Bernadette THOMAS qui fera valoir ses droits à la retraite à la prochaine rentrée scolaire.

Bernard BISSUEL a participé le 08 décembre dernière à la réunion CLIC du Barrage de Villerest à la Sous-Préfecture de Roanne. La centrale électrique du barrage est à nouveau opérationnelle depuis le 06/12 (arrêt depuis août). Des travaux de remplacement de vanne de fond seront réalisés et devraient durer plusieurs mois.

Il indique que le dossier de cheminement le long du château porté par Les Pas Pressés vont être réalisés en début d'année 2023. Une rencontre sera organisée avec la mairie, M. Hurstel et le Département.

Il indique également que les agents du Syndicat du barrage de Villerest sont intervenus sur les chemins de Château Gaillard et Les Envers.

Nathalie CRIONNET indique qu'un échange du fonds de bibliothèque a été réalisé récemment ; il est noté d'intervenir en dehors des heures de cantine.

Frédéric LAFOUGÈRE indique que le notaire de Madame Kacha, L'assiette de Saint Marcel, a adressé un courrier à la commune pour le transfert du bail de location.

Il fait un point sur le nouveau système de facturation des ordures ménagères. Cette nouvelle tarification est nécessaire au regard de l'obligation d'harmonisation des différents systèmes de facturation et de ramassage des ordures ménagères imposés par la loi. Pour notre collectivité, pas de changement au niveau des jours de ramassage par contre de nouveaux produits peuvent désormais être triés et mis dans les containers mis à disposition des félinois. Pour tous ces informations, nous vous invitons à aller sur le site de la CC de Forez-Est.

Il répond à la demande sur le devenir de l'ancienne aire de covoiturage à proximité du rond-point de l'autoroute : le gestionnaire de la voie (DIR) se chargera de la fermeture de cette aire et procédera par étapes successives.

Il rappelle que les vœux de la municipalité se dérouleront le dimanche 08 janvier 2023 à 11h00 à la salle du temps libre et que le 28/01/2023 se tiendra une matinée « portes ouvertes » des bâtiments communaux avec « déambulation » des administrés et élus dans le bourg à ce sujet avec différentes thématiques. Un document sera remis avant les fêtes dans les boîtes aux lettres des félinois.

Les Brèves félinaises seront distribuées 2<sup>ème</sup> quinzaine de janvier.

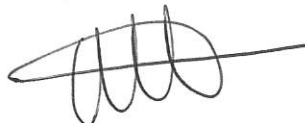
Le repas élus-agents est décalé au mois d'avril.

Selon les chiffres de l'INSEE, le nombre de félinois s'élève à 809.

Prochain conseil municipal : Lundi 30 janvier 2023 à 19h30

**La séance est levée à 21H54**

**La secrétaire de séance,  
Maryline VERNE**



**Le Maire,  
Frédéric LAFOUGÈRE**

